CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

BIKE PARK LES ANGLES

- Port du casque et dorsale obligatoires
- Adapter son parcours à son niveau technique
- Reconnaissance préalable d'un parcours inconnu
- Évaluer sa distance et sa vitesse
- Ne pas stationner sur la zone de survol, de réception ou sur le parcours
- Ne pas faire de figures risquées dépassant le niveau technique
- Ne pas couper les virages
- Annoncer son départ avant de s'engager
- Vérifier que la zone de réception soit libre avant de s'engager
- En cas de chute, évacuez rapidement
- Ne jamais remonter la pente, même si vous avez perdu du matériel
- Prendre des photos en dehors des parcours
- Soyez vigilants pour tout déplacement sur un parcours et un module
- En cas d'accident, fermer la zone et avertir les secours sur piste

<u>Attention</u>: croisement de sentiers pédestres. Les piétons sont toujours prioritaires. Ralentissez, respectez une distance de sécurité, dépassez les randonneurs au pas ou arrêtez-vous.

Priorité à celui qui est devant. Laisser un espace entre vous et afin d'anticiper une fausse manœuvre de sa part.

On doit toujours voir celui qui vous précède et être vu par celui qui vous suit. Cela relève du bon sens élémentaire, en particulier quand on aborde une intersection où lorsqu'on change de direction. Sur une portion de route, on applique le code de la route.

TÉL SERVICE SECOURS BIKE PARK LES ANGLES : 06.73.0077.53 ou le 112